



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 25 JUIN 2024

Délibération N° DEL38/2024

Tarifs 2024/2025 du Conservatoire classé de l'Agglo du Pays de Dreux appliqués aux familles drouaises

825

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 14 juin 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN, Philippe VISERY.

Etaient excusées :

Nadine CHOLIN, Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Depuis la saison 2006/2007, le Centre Communal d'Action Sociale participe à la prise en charge financière des droits d'inscriptions des familles Drouaises aux disciplines proposées par le Conservatoire Classé de l'Agglo du Pays de Dreux.

Pour la saison 2023-2024, le Centre Communal d'Action Sociale a contribué pour 21 enfants ou 13 familles pour un montant de 3 120 € parmi les 179 inscriptions pour des élèves drouais de -25 ans.

Par rapport à l'année 2022/2023, on constate les éléments ci-dessous :

- 6 familles ne sont pas réinscrites
- 7 nouvelles familles
- 8 familles se sont réinscrites

QUARTIERS	2022/2023				2023/2024			
	Nb familles	%	Nb enfants	Nb activités	Nb familles	%	Nb enfants	Nb activités
Centre-Ville	6	50%	8	10	4	31%	7	9
Les Bâtes	0	0	0	0	0	0	0	0
Les Rochelles	0	0	0	0	3	23%	4	9
Sainte-Eve	3	25%	3	5	1	8%	1	2
Dunant-Kennedy	2	17%	5	7	2	15%	5	5
Les Oriels	1	8%	2	3	3	23%	4	8
Hameaux de Paul-Bert	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	12	100%	18	25	13	100 %	21	33

Le Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux ayant délibéré le 13 mai 2024 sur la fixation des tarifs du Conservatoire pour l'année scolaire 2024/2025, il convient d'actualiser notre grille de participation.

Au vu du contexte économique actuel, le Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux a une augmentation raisonnée des cotisations (hausse de 5% en moyenne par rapport à l'année 2023/2024).

A cet effet, la présentation de la grille des tarifs a été retravaillée dans le but d'en simplifier la lecture et l'application et ainsi, valoriser les enseignements proposés en créant un parcours d'enseignement qui commence par l'éveil et l'initiation des plus jeunes.

Les tarifs des 3 cursus (musique/danse/théâtre) ont dû être harmonisés et celui des classes à horaires aménagés réactualisés en vus de la réorganisation des enseignements proposés à compter de la rentrée 2024. Il est à noter que les pratiques collectives restent quant à elles une priorité et ne connaissent pas en conséquence, d'augmentation.

Le taux de participation du Centre Communal d'Action Sociale et des familles par activité est proposé selon la règle suivante :

- Revenu de référence inférieur à 350 € : le CCAS participe à hauteur de 70% pour le 1^{er} enfant et de 80% pour le second enfant,
- Revenu de référence compris entre 350,01 € et 475 € : le CCAS participe à hauteur de 50% pour le 1^{er} enfant et de 60% pour le second enfant,
- Revenu de référence compris entre 475,01 € et 600 € : le CCAS participe à hauteur de 20% pour le 1^{er} enfant et de 30% pour le second enfant.

La démarche du CCAS étant de soutenir les familles nombreuses à faibles revenus pour l'accès aux activités culturelles.

Prise en charge CCAS inscriptions 2024/2025 pour les élèves Drouais âgés jusqu'à 25 ans															
DISCIPLINES	Tarif plein 1er élève	Revenus de référence compris :													
		< 300€					> 350,01€ à 475€					> 475,01€ à 600€			
		Participation Usager 1er élève 50 %	Port CCAS 1er élève	Tarif à partir du 2ème élève	Participation usager à partir du 2ème élève 20%	Port CCAS à partir du 2ème élève	Participation Usager les élèves 50 %	Port CCAS 1er élève	Tarif à partir du 2ème élève	Participation usager à partir du 2ème élève 40%	Port CCAS à partir du 2ème élève	Participation usager à partir du 2ème élève 70%	Port CCAS à partir du 2ème élève		
Evénement artistique de 4 à 6 ans	135,00	40,50	94,50	121,50	24,30	97,20	67,50	121,50	48,60	72,90	10,50	27	121,50	85,05	36,45
Initiation danse ou Chorale de 6 à 7 ans	153,00	45,30	105,70	135,90	27,18	108,72	75,50	135,90	54,36	81,54	120,8	30,2	135,90	95,13	40,77
Cours musique : à partir de 8 ans 1 cours individuel d'instrument + 1 ou ateliers de pratique collective	275,00	82,50	192,50	247,50	49,50	198,00	137,50	247,50	99,00	148,50	220	55	247,50	173,25	74,25
A partir du 2ème atelier de pratique collective	16,00	4,80	11,20	14,40	2,88	13,52	8,00	14,40	5,76	8,64	12,8	3,2	14,40	10,08	4,32
Cours danse : à partir de 8 ans 2 cours hebdo en 1ère et 2ème année 3 cours hebdo 40 3ème année	275,00	82,50	192,50	247,50	49,50	198,00	137,50	247,50	99,00	148,50	220	55	247,50	173,25	74,25
Cours théâtre : 1 atelier hebdo	333,00	99,90	233,10	299,70	59,94	239,76	166,30	299,70	119,28	179,82	266,4	66,6	299,70	209,79	89,81
Classe horaire aménagée musique	68,00	14,40	33,60	43,20	8,64	34,56	24,00	43,20	17,28	25,92	38,4	9,6	43,20	30,74	12,96
Classe horaire aménagée théâtre	80,00	18,00	42,00	54,00	10,80	43,20	30,00	54,00	21,60	32,40	48	12	54,00	37,8	16,20
Pratique collective hors cursus (ateliers, orchestres, assemblés...)	129,00	38,70	90,30	116,10	23,22	92,88	64,50	116,10	46,44	69,66	103,2	25,8	116,10	81,27	34,83
Chorale "Chantons sur le pouce" Ouvert à tous	70,00	21,00	49,00	63,00	12,60	50,40	35,00	63,00	25,20	37,80	56	14	63,00	44,1	18,90
Location d'instrument : 10 re année	90,00	24,00	54,00	72,00	14,40	57,60	40,00	72,00	28,80	43,20	64	16	72,00	50,4	21,60
Location d'instrument : 2ème année	100,00	30,00	70,00	90,00	18,00	72,00	50,00	90,00	36,00	64,00	80	20	90,00	63	27,00
Location d'instrument : 3ème année	140,00	42,00	98,00	126,00	25,20	100,80	70,00	126,00	50,40	75,60	112	28	126,00	88,2	37,80
Location de costumes de danse	10,00	3,00	7,00	9,00	1,80	7,20	5,00	9,00	3,60	5,40	8	2	9,00	6,3	2,70

Accusé de réception en préfecture
026-262800584-20240625-DEL38-2024-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Pour la reprise de ces activités, saison 2024/2025, je vous propose de :

- ✓ Participer pour les élèves Drouais jusqu'à l'âge de 25 ans selon les prises en charge indiquées dans le tableau ci-dessus,
- ✓ Respecter l'évolution des tarifs votés le 13 mai 2024 par le Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux pour les disciplines inscrites dans le tableau ci-dessus,
- ✓ Régler la participation du CCAS directement au Conservatoire à la réception des titres de recettes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET

- ✓ **Approuve** la participation du CCAS pour les élèves Drouais jusqu'à l'âge de 25 ans selon les prises en charge indiquées dans le tableau ci-dessus,
- ✓ **Approuve** le respect de l'évolution des tarifs votés le 13 mai 2024 par le Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux pour les disciplines inscrites dans le tableau ci-dessus,
- ✓ **Approuve** le règlement de la participation du CCAS directement au Conservatoire à la réception des titres de recettes.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale**



Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 03/07/2024

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20240625-DEL38-2024-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024